

LE GENRE AU CENTRE DE TOUS LES DÉBATS POLITIQUES

Encore aujourd'hui, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est toujours pas une réalité au quotidien. Dans le monde du travail, des inégalités entre les sexes subsistent. Si l'obligation de l'instauration des quotas notamment dans le monde politique commence à produire quelques résultats, des progrès restent à faire dans bien d'autres domaines. À titre d'exemple, en Belgique les femmes devraient travailler 15 mois pour obtenir un salaire équivalent à celui des hommes sur 12 mois. L'écart salarial diffère d'une moyenne de 20% entre les hommes et les femmes.

On le sait des discriminations économiques et sociales persistent toujours. Tout d'abord, les femmes consacrent toujours davantage de temps au travail domestique (ménage, cuisine, enfants, etc.), que les hommes même si ceux-ci participent de plus en plus. Ensuite, dans le monde du travail, l'accès des femmes à des postes à hautes responsabilités ou de dirigeants (moins de 10% en moyenne en Europe) reste faible, alors que les filles réussissent mieux à l'école et au cours des études supérieures. En janvier 2016, a été instauré en Fédération Wallonie-Bruxelles un ministère des Droits des femmes et la constitution d'un décret Genre. Dès lors, nous avons rencontré la ministre Isabelle Simonis à l'origine de ce décret-cadre qui intègre la dimension genre dans l'ensemble de ses mesures politiques. Elle nous en a expliqué le contenu, les variations et changements qu'il apportera.

Propos recueillis par Sabine Beaucamp

AUJOURD'HUI IL EXISTE UN PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL DES DROITS DES FEMMES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES. QUELLES SONT LES GRANDES MESURES SUR LESQUELLES VOUS ALLEZ TRAVAILLER EN TANT QUE TEL?

Tout d'abord ce ministère des Droits des femmes a été une des recommandations apportées par les associations féminines durant la campagne électorale 2014. Elles voulaient au départ voir la création de ce ministère au niveau du fédéral, mais cela n'a pas été entendu par les partis qui ont composé le gouvernement.

Mais leur approche que ce soit tant par rapport au fédéral que par rapport aux entités fédérées était de dire que justement les droits des femmes ne peuvent se diluer dans une politique générale d'égalité des chances ou de discrimination positive.

À l'heure actuelle, on en revient à une approche que je partage depuis longtemps, celle de dire :

D'abord, nous réaffirmons les droits des femmes et veillons à leur mise en œuvre. Ensuite, de manière complémentaire, nous luttons contre les discriminations faites aux femmes et faisons la promotion de l'égalité des femmes et des hommes.

D'autre part, nous voulons aussi que les méthodes de travail soient les plus démocratiques possible et inspirées des théories féministes. En d'autres termes, nous souhaitons que ce ministère soit un peu précurseur dans la manière de faire de la politique. Premièrement, ce ministère nous souhaitons le construire en concertation avec les organisations de femmes pour déterminer les axes des travaux et les thématiques traitées. Ce lieu de dialogue c'est « Alter Egales », l'assemblée pour les droits des femmes.

Deuxièmement, nous souhaitons que ce ministère soit un ministère de veille, c'est-à-dire qui puisse être à l'affût, être vigilant, du moindre élément qui renforce les inégalités. Et cela, même si un certain nombre d'inégalités est constaté ou constitué de politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir.

Troisièmement, au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie- Bruxelles nous développons deux types de politiques:

- Des politiques spécifiques réalisées strictement dans ce département, c'est l'exemple du décret « Genre »
- Ou justement des politiques communes à l'ensemble du Gouvernement, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes dotés d'un plan « Égalité hommes/femmes » qui implique tous les ministres du gouvernement en fonction de leurs compétences respectives. C'est une veille de l'action de chacun-e en matière d'égalité femmes/hommes et cela revient à un tableau de bord des projets concrets à réaliser sur l'ensemble de la législature. Chaque année une note de suivi est présentée et approuvée.

CE DÉCRET GENRE, CONCRÈTEMENT COMMENT VA-T-IL SE METTRE EN ŒUVRE ?

Nous avons décidé de nous doter d'un décret-cadre qui précise la démarche. Ce décret a été adopté par le gouvernement, puis voté au parlement le 6 janvier 2016. Il invite à prendre plusieurs arrêtés :

1. Un arrêté qu'on a appelé « test genre » qui vise à ce que toute disposition du gouvernement soit accompagnée d'une note d'analyse de genre. Concrètement, tous les représentant-e-s politiques de la Fédération Wallonie- Bruxelles devront mesurer l'impact de chaque décision, règlement et action sur les femmes et sur les hommes ;
2. Un deuxième arrêté qui, lui, concerne les budgets, il y aura une analyse du budget de la Fédération Wallonie Bruxelles dans son ensemble, selon qu'il renforce l'égalité entre hommes et femmes ou pas.
3. Troisième arrêté sur lequel nous travaillerons, ce sera la mise en place d'un comité de pilotage interdépartemental de coordination qui visera à mettre en œuvre toute la méthodologie.

Tout ceci doit également comporter des dispositifs de formation, car il faut susciter l'adhésion à ce type de démarche, et malheureusement encore convaincre que les inégalités sont bien réelles entre les femmes et les hommes.

Ces formations seront destinées à l'administration, mais aussi aux cabinets ministériels notamment.

Sachez que nous étions la seule institution à ce niveau de pouvoir à ne pas disposer de ce type de législation et pour le moment les arrêtés sont quasiment rédigés. En effet, nous sommes encore dans des moments de négociation et de questionnement pratiques. Quant à savoir qui va en avoir la gestion à l'administration, et comment va-t-on s'y prendre ? Cela prendra encore un peu trop de temps à notre goût, mais logiquement dans les semaines qui viennent, nous pourrons passer tous ces Arrêtés au gouvernement et enfin démarrer concrètement la démarche.

SUR QUELLE MESURE EN PRIORITÉ ALLEZ-VOUS TRAVAILLER ?

Le plus urgent sera de constituer le comité de pilotage, c'est vraiment ce groupe de coordination qui va conduire la mise en œuvre. Il sera composé de personnes de l'administration, une ou deux représentantes des femmes francophones, des représentantes de mon cabinet et de chacun des ministres en fonction.

Dans le cadre de ce décret, nous allons également nous doter de statistiques sexuées, de telle sorte que nous pourrons mieux identifier le nombre d'étudiants et d'étudiantes à différents niveaux d'enseignement en particulier dans le supérieur. Vers quelle filière, ou dans quel type d'enseignement de promotion sociale, de métier se dirigent-ils ? À mon avis ces éléments-là pourront assez vite être identifiés. En tout cas je l'espère.

VOUS ATTENDEZ-VOUS A DES TENSIONS OU DES OPPOSITIONS ?

Je pense que ce ne sera pas des tensions. L'ensemble du gouvernement a soutenu le décret, mais par contre des freins, des inquiétudes, des craintes quant au fait que cela alourdisse énormément les procédures, ça il y en aura. En effet, Il faudra que chaque décision fasse l'objet d'un test genre. Il ne faut pas juste un test qui précise si cela a un impact ou pas. Cela n'aurait pas beaucoup d'intérêt. Mais par ailleurs il ne faut pas non plus produire un « bottin téléphonique » pour chaque décision proposée au Gouvernement. Il faut vraiment trouver le juste équilibre pour ne pas surcharger à outrance le travail des ministres et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en général et en même temps réussir à conscientiser l'ensemble des décideurs aux questions de genre. Mais il s'agira de répondre à l'objectif, celui de bien mesurer l'impact.

SI JAMAIS LES MESURES QUE VOUS AVEZ PRISES SE PASSENT MAL OU NE SONT PAS ACCEPTÉES OU DIFFICILEMENT, EST-CE QUE VOUS AVEZ UN MOYEN DE LES CONTRAINDRE ? DES SANCTIONS À FAIRE VALOIR ?

Je pars toujours du principe que les institutions aiment bien être cohérentes avec elles-mêmes, donc à partir du moment où nous avons adopté un décret au gouvernement, porté par son ensemble. Il doit forcément être appliqué. Et de manière efficace. C'est une question de bonne gouvernance.

Donc je pense qu'on va y arriver, mais il s'agit pour le moment d'apporter quelques petites retouches cosmétiques sur les textes.

LE SLOGAN DIT « SI VOUS PENSEZ QUE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES EST ACQUISE, VOUS N'ALLEZ PAS EN CROIRE VOS YEUX ! « C'EST VOTRE CAMPAGNE PROMOTIONNELLE POUR LE DÉCRET ?

C'est visuel évidemment. Portons, dès aujourd'hui, nos lunettes « genre » et faisons face aux inégalités ! C'était la campagne de promotion du décret.

Cela veut dire, qu'à chaque fois, il faudra intégrer le réflexe suivant : « Tiens je prends tel dispositif, quel impact va-t-il produire ? C'est parfois au détriment aussi bien des hommes que des femmes et pas uniquement des femmes.

Si je lance des campagnes de discrimination positive pour favoriser par exemple le sport chez les filles, il faudra s'interroger sur l'impact que cela aura sur la gent masculine. Ou encore si je subventionne plutôt telle activité strictement masculine. Quel impact ? Donc, il faut chaque fois y penser, l'avoir à l'esprit. Le problème c'est qu'aujourd'hui, on n'y pense pas vraiment, pas systématiquement en tout cas. On ne réagit que lorsqu'on constate des discriminations ou des inégalités à posteriori. Cela relève de l'entraînement mental, c'est une véritable gymnastique de l'esprit. Ainsi dans les mesures, il y aura l'obligation de réaliser un plan « Égalité hommes/femmes » avec des mesures concrètes l'établissement d'un budget, mais aussi une évaluation annuelle de la situation respective des hommes et des femmes, examiner l'impact qu'elles ont produit, pour chaque mesure, enfilez les lunettes genre. À ceci s'ajoute un aspect de statistiques et de données sexuées que nous n'avons pas jusqu'à présent, selon le type de département. De plus, ce plan Égalité homme femme a été négocié avec chaque ministre. Nous n'avons à aucun moment imposé ce plan. Ils ont vraiment participé à sa construction. Je suis très optimiste, car de toute façon nous ne partons de rien. C'est un plan qui vise la législature, donc forcément il y aura des réaménagements réguliers.

QUELLE SERA LA PREMIÈRE MESURE QUI PORTERA SES FRUITS ?

Je pense que le décret Genre n'est pas tellement une mesure qui portera ses fruits, c'est plus de l'ordre d'une démarche. Dans le plan Égalité, ce sont des mesures très concrètes. Avec la Ministre de l'Éducation, je souhaiterai avancer sur la question des manuels scolaires. Avec le Ministre de l'Enseignement supérieur, je souhaiterai que les filières scientifiques comportent bien plus de filles qu'aujourd'hui. Que met-on en place pour ce faire ? Le Genre est vraiment une démarche qui doit irriguer l'ensemble du gouvernement et l'administration. Je n'attends donc pas une mesure particulière, j'attends plutôt que tout ceci s'intègre petit à petit.

EST-CE QUE VOUS VOUS ÊTES BASÉE SUR CE QUI SE PASSE EN FRANCE AU NIVEAU DU MINISTÈRE DES FEMMES OU PAS ? VOUS AVEZ PRIS DES CONTACTS ?

Nous nous sommes basés sur l'expérience d'associations spécialisées qui existent en Belgique. Il faut dire que le décret Genre est unique en Belgique.

Nous nous sommes aussi un peu inspirés de ce qui avait été réalisé en Région bruxelloise. Par contre, dans le cadre des mesures du plan Égalité, nous avons regardé ce qui se passait au ministère français. Je pense que ce sont vraiment les formations qui vont aider à dé-cristalliser les peurs. Nous procéderons à chaque fois à des focus-groupe pour que cela fasse tache d'huile.

SI VOUS DEVIEZ PRÉSENTER LE DECRET GENRE À NOS LECTEURS EN QUELQUES MOTS, COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS L'IMPORTANCE DE LE SOUTENIR ?

Dans la population, il subsiste encore beaucoup trop d'inégalités, de discriminations fortes entre les hommes et les femmes. Il est un fait c'est que l'on doit continuer à travailler avec les mouvements associatifs pour faire évoluer les mentalités. C'est la seule manière d'avancer. Car il est inacceptable qu'aujourd'hui le gouvernement au niveau de la gouvernance publique ait encore des dispositifs, des législations qui entretiennent le terreau des discriminations et des inégalités. Le pouvoir public doit être un modèle sur ces questions-là. Le décret Genre, pour ma part, doit viser à une espèce d'exemplarité des pouvoirs publics sur des questions aussi sensibles.

Tout comme la Ministre l'exprime clairement, l'associatif a un rôle essentiel à jouer en la matière et particulièrement les associations comme notre mouvement PAC, car l'approche genre est une démarche-outil tout à fait pertinente en matière de déconstruction des modèles dominants qui oppriment et discriminent. En effet, l'approche genre affirme les différences biologiques et questionne les constructions sociales basées et issues de ces différences biologiques ; comme si, votre parcours de vie, votre parcours professionnel, vos études, vos choix, vos tâches quotidiennes, vos relations aux autres ... étaient déjà tout tracés, par le simple fait de naître fille ou garçon. Vous l'aurez compris, ces constructions sociales « sexuées » sont bien ancrées, voire même intériorisées tant par les femmes et que par les hommes et ce, dès la naissance, elles sont diverses et varient en fonction des publics, des milieux, de leur culture, de l'âge, du niveau social, économique,... Il s'agit donc de déconstruire ces « constructions » sociales pour reconstruire et faire émerger de « nouveaux modèles » qui régissent de manière égalitaire les relations entre les hommes et les femmes, pour plus d'égalité, de solidarité et de justice. Pour que l'égalité devienne réalité, nous vous invitons donc à enfilez « vos lunettes genre »

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

√ *La Fédération Wallonie-Bruxelles intégrera la dimension de genre dans toutes ses actions.* « Le Soir 6 janvier 2016 » ;

√ *Égalité femmes, hommes : l'écart salarial-* Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale ;

√ *Gender Mainstreaming,* Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ;

√ *FOPA- Le genre dans l'histoire de l'éducation et de la formation d'adultes ;* Guy Zelis, UCL-Louvain-la-Neuve ;

√ *Décret du 07 janvier publié au Moniteur belge le 12 février 2016- Décret relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française.*